

COMPTE RENDU SUD CMP EXTRAORDINAIRE CCNT66/79-CHRS 09 Novembre 2022

Suite à la CMP du 08/11, afin de négocier spécifiquement le sujet des modalités d'application de l'enveloppe relative au soutien au pouvoir d'achat sur le champ 66/CHRS/79, il est proposé la tenue d'une CMP extraordinaire le mercredi 9 novembre 2022 à 16H en visio.

L'ODJ de la CMP extraordinaire:

Modalités d'application de l'enveloppe relative au soutien au pouvoir d'achat sur le champ 66/CHRS/79

Présents: NEXEM, DGT, SUD, FO, CGT, CFDT

NEXEM introduit par l'intermédiaire de Mme DUVERT la réunion en expliquant avoir remis aux OS un projet d'accord 66-79-CHRS portant sur les modalités de déclinaison de la mesure pouvoir d'achat telle qu'annoncé par les pouvoirs publics et faisant suite à la revalorisation de la valeur d'indice au niveau de la FPH.

NEXEM explique pourquoi après avoir abordé ce sujet au niveau de la BASSMS, AXESS en est venu à décliner ces mesures au niveau des branches 51 et 66-79-CHRS. Compte tenu des structures différentes des rémunérations actuelles, il est apparu nécessaire de le faire séparément. Elle présente donc cela comme une mesure « pouvoir d'achat ».

NEXEM a traduit cela par une volonté de traduire cette mesure d'augmentation des 3% par un passage du point de 3,82 à 3,93.

NEXEM a également décidé de proposer de revoir les salaires minimums garantis de la 66 et de la CHRS. Le but de la manœuvre est de relever les indices des personnes qui sont « infra-smic » au minimum garanti.

NEXEM espère donc recevoir l'accord des OS présentes. Un accord afin d'être mis en œuvre dans les plus brefs délais, et se dit également être à l'écoute des remarques et questionnements sur cet accord.

NEXEM précise enfin ne faire qu'une présentation succincte de l'accord estimant que les OS ont déjà reçu cette proposition d'accord.



La CGT souhaite faire une déclaration Liminaire.

Elle rappelle que depuis plusieurs années, beaucoup d'OS dont SUD n'a de cesse d'alerter les employeurs sur la situation salariale complètement dégradée.

1/Blocage de salaires depuis plus de 20 ans avec plus de 30% de pouvoir d'achat à laquelle vient s'ajouter aujourd'hui une inflation galopante qui impacte encore plus les salarié-e-s du secteur.

2/20 ans sans de réelles et loyales négociations avec des OS qui se heurtent en permanence au mur patronal consistant de manière dogmatique à s'en tenir aux enveloppes budgétaires indécentes « généreusement octroyées » par nos gouvernements successifs.

3/Situation dramatique aujourd'hui dans notre branche avec une fuite massive des professionnels qualifiés avec des salaires indignement bas et une sinistralité en constante augmentation, dû à des conditions de travail elles aussi en constante dégradation.

4/Graves difficultés de recrutement des personnels qualifiés, ce qui engendre également une déqualification massive qui ne peut qu'impacter négativement la prise en charge des populations fragiles.

Face à ce sombre tableau, que nous propose le ministère et AXESS/NEXEM ??? une revalorisation une nouvelle fois plus qu'indécente de la valeur du point de 11 centimes !???

Il convient à chaque salarié de faire le calcul sur ses prochaines fiches de paie....

Le compte n'y est vraiment pas ! même pas au niveau du point d'indice de la fonction publique qui est de 3,5 %.

AXESS indique une augmentation de 3% alors qu'en réalité, ce ne sera que de 2,8%

Avec le taux d'inflation estimé à 6,5 voir 7% qui sera même estimé très prochainement à 10% !

Soit un cadeau généreux du gouvernement et des OP de -7,2% de pouvoir d'achat !!!

C'est loin de ce que SUD et d'autres organisations syndicales demandent, à savoir une valeur du point à 5€ et un salarie minimum de 1700€ net.

Cette revalorisation salariale pourtant communiquée comme une revalorisation historique fait toujours l'impasse sur la revalorisation des 183€ pour tous qui exclus encore un grand nombre de salariés.

C'est tout simplement scandaleux avec des OP qui refusent toujours obstinément de porter un avenant d'extension de l'indemnité « Ségur » pour tous.



On se rend vite compte qu'une nouvelle fois il ne s'agit nullement d'une négociation loyale prenant en compte les revendications des OS puisqu'il n'y aura rien à négocier hormis accepter ou refuser l'aumône ministérielle relayée par AXESS dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermé.

SUD fait remonter tout cela depuis plusieurs années.

Dans le prolongement de cet aspect déloyal des négociations, aucun chiffrage n'a été remis en amont de cette réunion, ne permettant pas aux OS de pouvoir faire leurs propres calculs.

Il nous est répondu qu'il sera dans le compte rendu de cette visio quand nous le réclamons.

Une fois de plus SUD constate que cette commission paritaire n'est purement et simplement qu'une simple chambre d'enregistrement des désidératas du gouvernement et des employeurs.

La CFDT qui explique ne pas avoir mandat pour négocier au niveau de la 66 mais uniquement au niveau de la BASSMS rejoint toutefois SUD sur cette question de chiffrage.

Cette mesure ne fait de plus qu'accentuer une fois de plus les écarts entre les plus bas salaires et le plus haut.

FO rejoint également ce qui a été dit avant.

Le tassement des grilles du bas sans pour autant faire l'équilibre avec le reste est également un scandale, ce qui engendre le fait que certains resteront finalement au smic plus longtemps.

La question des Assistant.es Familiaux est également posée.

La CFTC rejoint également les allocutions des autres OS.

NEXEM, par l'intermédiaire de M. GOCEL explique que le format très restreint (1 heure de réunion prévue) et fait dans cette urgence, se justifie par leur volonté d'aller vite et de permettre à leurs adhérents de rendre effective cette mesure au plus vite.

Vient ensuite le chiffrage rendu oralement, quelle classe et quelle honte dans le cadre d'une négociation nationale !

Les chiffres pour le champ 66-79-CHRS :

Sur une masse Salariale de 14,4 milliards,

3% annoncé représente une enveloppe de 430 millions€, mais selon nos calculs rapides cela reviendrait plus à 365 millions €, pour nous il manque 65 millions !!!



Le projet présenté présente 2 mesures :

- 1- Le relèvement de la valeur du point à 3,93
- 2- Le relèvement du salaire minimum garanti conventionnel à hauteur du Coeff 403

Sur la mesure 1 : 365millions€

Sur la mesure 2 : 65,4 millions€

En détail pour la 66-79 :

Mesure 1 : 353,4millions€

Mesure 2 : 62,8€millions€

Pour un total de 416,2millions€

Pour les CHRS :

Mesure 1 : 11,6millions€

Mesure 2 : 2,6millions€

Total 14,3 millions € ?

Ils nous indiquent le montant des indemnités différentielles (mesure 2) alors qu'elle est déjà financée !!!

Aucune mesure prévue à destination des Assistants familiaux une fois de plus...une nouvelle discrimination. Ces dernier-e-s resteront donc au smic la ou les autres seraient aux SMIC avec +3% d'augmentations...

La CGT a indiqué qu'elle ne serait pas signataire

FO fait retour à ses instances

CFDT pas mandat pour signer sur ce champ

SUD fait retour à ses instances



Une prochaine CMP extraordinaire CCN66-79-CHRS est programmée le 16 novembre 2022 pour le projet d'accord mesures pouvoir d'achat Axess CC66-79-CHRS.

La délégation SUD Santé Sociaux

Déborah, Julien, Cédric, Richard

